

Aux Chambres fédérales : questions féministes

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **32 (1944)**

Heft 666

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION
M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de chèques postaux I. 943



Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.50
ETRANGER... » 8.—
Le numéro... » 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES
11 cent, le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

L'infériorité des femmes vient de leur habitude de vivre en tutelle. On ne développe que les forces dont on a besoin.

Emile AUGIER.

Aux Chambres fédérales

Questions féministes

La nouvelle qu'a publiée notre précédent numéro du dépôt sur le bureau du Conseil National d'un « postulat » Oprecht en faveur du vote des femmes ayant attiré l'intérêt de quelques lectrices, celles-ci nous ont demandé quelle serait la suite de ce geste. Pour le moment, pas grand chose: en général un « postulat » est déposé sans discussion aucune — comme on l'a vu lors de cette dernière session de juin; et il se passe habituellement un certain temps jusqu'à ce que son auteur soit appelé à développer sa proposition. La Chambre procède alors à un vote; puis le Conseil Fédéral accepte ou repousse le « postulat ». Etudié par les « juristes de la couronne », s'il a été adopté celui-ci revient alors pour discussion devant les Chambres, qui l'adoptent ou le repoussent; et si par un miracle, sur lequel les événements extérieurs auront à notre avis une certaine influence, c'est la volonté populaire... Comme on le voit, il coulera de l'eau sous les ponts de l'Aar avant ce moment-là!

C'est durant cette même session de juin que, revenant, ainsi que nous l'apprend le *Bund*, à l'éternelle question des femmes « factrices », M. le conseiller national von der Aa (Vaud) a manifesté ses inquiétudes devant « l'invasion » des femmes dans l'Administration des postes, craignant que la situation actuelle, de provisoire, ne devienne définitive, mais corrigeant cette opinion par celle à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir, que « lorsque l'on engage de préférence des femmes, il faut alors les payer au même salaire que les hommes ». Ce n'est certes pas nous qui dirons le contraire! M. le conseiller fédéral Celio a répondu que 4000 employés des P. T. T. ayant été mobilisés en 1939-1940, il avait été nécessaire d'engager des femmes, qui, depuis lors, ont été congédiées; que d'ailleurs, la poste n'était pas seule à utiliser des femmes comme facteurs, et que les trams et autres moyens de communication faisaient également appel à elles; mais que tout ceci étant conditionné par la mobilisation disparaît avec elle...

...Et sans doute, ajoutons-nous, que la femme retournerait au foyer, même si elle

n'en a point, même si le plan Zipfel n'a prévu pour elle aucune « occasion de travail », même si tous les postes, toutes les places rémunérées sont strictement réservées à des hommes, fussent-ils incapables et inintelligents... Ah! que le « postulat » Oprecht ne peut-il hâter sa marche pour que des femmes, enfin! prennent la défense de leurs sœurs devant les Conseils du pays, et que toutes, devenues électrices, puissent enfin compter dans l'engrenage national pour autre chose que pour une pièce de rechange que l'on utilise ou rejette selon les moments!...

E. Gd.

MERCI! à tous ceux de nos amis, auxquels nous nous sommes personnellement et spécialement adressées pour la reconstitution de notre fonds de garantie, et qui nous ont répondu avec un empressement réconfortant. Et si, pour éviter des frais considérables, ce n'est pas vers tous nos lecteurs que nous nous sommes tournées, que l'on sache au moins que toutes les souscriptions de parts à fonds perdu (1 part: 20 fr., une demi-part: 10 fr., un quart de part: 5 fr.) sont accueillies avec joie et reconnaissance. (Chèques postaux I. 943).

Les conditions du travail des infirmières dans les hôpitaux des Etats-Unis

(Suite et fin.)¹

Traitements.

L'Association des Hôpitaux des Etats-Unis recommande sur ce point que le minimum de traitement soit fixé à 200 dollars par mois (plus de 500 fr. suisses), chaque hôpital devant s'efforcer d'équilibrer les traitements payés par lui avec ceux en vigueur dans la région pour un travail du même ordre et demandant un degré analogue de responsabilité et d'expérience. Le traitement des infirmières diplômées comprend habituellement en outre certains avantages équivalant à son entretien partiel ou total: c'est ainsi qu'une infirmière peut être rémunérée de quatre façons différentes, soit a) traitement en espèces, b) traitement en espèces plus entretien complet en nature; c) traitement en espèces plus entretien partiel en nature, et d) traitement en espèces plus

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

Là où Minerve et Mercure se rencontrent... Une visite au Secrétariat féminin suisse

...Cette comparaison mythologique est de notre collaboratrice, Mme Debrüt-Vogel, rédactrice de la *Berna*, après sa première visite à ce Secrétariat, situé comme nous avons pu le constater personnellement à l'angle de deux larges et paisibles rues, ombragées de vieux arbres, dans un quartier tranquille et peu connu des visiteurs étrangers de Zurich. Disons-leur tout de suite pour les rassurer que le tram No 1 les y conduit en peu de minutes de la gare centrale, et que l'accueil reçu vaut la peine du trajet.

Sur les pas de Mme Debrüt, nous avons vu à notre tour la petite grille et le bout de jardin à traverser pour trouver, sur la porte du No 45 de la rue dédiée à Mercure, la plaque blanche du Secrétariat et l'entrée du local spacieux et intelligemment compris que se partagent l'ancienne « Office suisse des Professions féminines », — devenu maintenant la Section I du Secrétariat, domaine de Mme Anna Murset et de Mlle G. Niggi — et les Sections II et III que dirige depuis le 1er avril dernier, la nouvelle secrétaire romande dont nous avons annoncé la nomination entre de nombreuses candidates. Neuchâteloise mariée à un Bernois, et déjà mère d'un bébé de dix-huit mois, Mme Schaer-Robert est brune, élancée, brillante, parlant bien, maniant expertement le *Schweizer Dötsch*, grâce à son mari. Ancienne étudiante des Universités de Neuchâtel et de Berlin, ayant pratiqué le barreau dans sa ville natale et l'Administration sous la coupole fédérale, elle s'est attachée avec tout l'élan de la jeunesse à la tâche considérable qui lui est dévolue, et qu'au cours, soit de la séance de Comité que nous avons tenue avec elle, soit de celles de nos assemblées de sociétés féminines où on l'a appelée à prendre la parole, elle a développée avec autant d'ardeur que de clarté. Clarté de la juriste, sens des réalités de la femme pratique, unissant les qualités des deux cantons dont elle relève, elle entend faire de son Office un centre de liaison pour tous les intérêts féminins, et

s'est déjà attelée à quelques tâches actuellement pressantes telles que l'assurance-vieillesse, les articles économiques de la Constitution, une enquête sur la situation des Services complémentaires féminins — sans parler de tout ce qui surgira au fur et à mesure que son Secrétariat sera mieux connu.

Mais pour pouvoir utilement renseigner autrui, il convient essentiellement d'être bien renseignée soi-même, et c'est pourquoi Mme Schaer attache une grande importance aux relations personnelles avec les groupements féminins de notre pays, comme avec les personnalités qui s'y rattachent. Et c'est pourquoi aussi nous transmettons ici sa demande à toutes les sociétés féministes — car il va de soi que Mme Schaer est suffragiste militante! — de la tenir au courant de leur activité, de l'informer de leurs démarches, de lui communiquer leurs rapports, textes de pétitions et de requêtes, de lui signaler leurs succès — et aussi leurs échecs! — car notre période moins que jamais n'autorise le gaspillage de forces et la dispersion, et il serait absurde d'employer cette secrétaire crâne et ardente à refaire la besogne que quelques-unes parmi nous ont déjà accomplie.

Le temps nous a manqué pour rendre visite, après Mme Schaer, Mme Murset et Mlle Niggi, à la secrétaire d'un autre bureau féminin situé exactement porte à porte: Mlle Mutzenberg, secrétaire de l'Association suisse pour le Service domestique, dont nous avons à Genève le Secrétariat romand. Au passage, on nous a signalé aussi dans le voisinage deux autres importantes institutions féminines: le lieu de rencontre du Service civil féminin suisse et l'Ecole ménagère du Zeltweg, qui dépend de la Section zurichoise de la Société d'utilité publique des femmes suisses. ...Mercure avec sa roue ailée qui signifie rapidité et savoir-faire; Minerve qui symbolise la sagesse et la raison: décidément, Mme Debrüt voit juste, et ces noms de rues qui se croisent promettent à notre activité de femmes suisses le progrès intelligemment préparé que mérite leur effort.

E. Gd.

Au Service du Pays

Cours d'éducation civique pour jeunes filles
VAUMARCUS, LES 2 ET 3 SEPTEMBRE 1944

Organisé par l'Alliance suisse des Unions chrétiennes de Jeunes Filles — la Fédération des Eclaircissements suisses — l'Union des Coopératrices romandes — l'Union suisse des Amies de la Jeune Fille — et l'Association suisse pour le Suffrage féminin.

PROGRAMME

Samedi 2 septembre

17 h. : Ouverture du cours.
17 h. 30 : **Comment notre pays est-il organisé?** : M^e Arnold BOLLE, avocat (La Chaux-de-Fonds)
20 h. : **A-t-il besoin de nous?** : Discussion préparée d'après un questionnaire.

Dimanche 3 septembre

8 h. 30 : **Service catholique** à St-Aubin.
9 h. : **Culte protestant** : M^{lle} Mad. STROELE, lic. théol., (Pesey).
10 h. : **Les valeurs de mon pays** : M^{lle} Norah VIRIEUX (Lausanne).
14 h. : **En suis-je responsable?** : Discussion préparée d'après un questionnaire.
17 h. 30 : Clôture du cours.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Prix du Cours : Fr. 4.—, y compris paillasse dans cantonnement; supplément de fr. 0.50 pour lit dans cantonnement, ou de fr. 1.50 pour lit dans la Maison Zwingli (draps compris).
Participation : Toute jeune fille âgée de 16 ans au moins.
Ravitaillement : Du thé et un potage sont offerts aux repas; apporter toutes ses provisions et une pincée de thé.
Une circulaire sera envoyée en soit aux personnes inscrites pour leur donner des indications et précisions supplémentaires.
Le cours n'aura lieu que s'il y a un minimum de trente participantes.
S'inscrire, jusqu'au 15 août, auprès de M^{lle} Rose Grosjean, La Neuveville. (J. B.).

N. D. L. R. — Nous souhaitons à ce cours de jeunesse le même plein succès qu'à celui de l'an dernier, à la même époque, au Erznberg sur Aarau, destiné à des participantes de langue allemande, qui, toutes, ont été vivement intéressées par la nouveauté de cette rencontre entre jeunes de milieux différents, placés ainsi en commun devant leurs responsabilités nationales et civiques. Espérons que la jeunesse de Suisse romande — ce qui n'exclut nullement les Suisses allemandes, bien au contraire! — répondra aussi nombreuse et aussi vivante que ses Confédérées!

allocations en espèces correspondant à l'entretien partiel ou total en nature. La valeur de cet entretien en nature dépend forcément de nombreux facteurs qui varient d'un lieu à l'autre; en 1938, le taux moyen de rétribution des infirmières d'hôpitaux variait entre 60 et 90 dollars par mois, plus leur entretien complet, et entre 100 à 125 dollars par mois sans frais d'entretien. Dans les deux cas, les traitements les plus élevés étaient ceux payés dans des centres importants, dans lesquels la demande de main-d'œuvre infirmière était la plus forte. Mais malgré tout ceci, et dans de nombreuses localités encore, le traitement des infirmières diplômées n'est jamais aussi élevé que celui de personnes exerçant des professions libérales, et ayant des responsabilités et des devoirs comparables aux leurs.

Concours.

Conformément aux normes formulées par l'A. H. A. les congés annuels payés, dont la durée varie suivant les postes, devraient être accordés aux infirmières ayant au moins six mois de service et proportionnés à la durée de leurs services. L'A. H. A. recommande également d'accorder quinze jours de congé de maladie avec plein traitement, ou bien un nombre de jours égal à la durée du congé annuel; en cas d'accident, survenu aussi bien au cours du travail que hors travail, un congé équivalent au congé de maladie devrait être accordé.

Dans les grands hôpitaux, tant officiels que privés, les congés s'élevaient facilement à un total de 4 semaines par an; mais depuis la guerre ces congés ont été réduits, et certains hôpitaux n'en accordent même plus aucun, donnant en revanche une indemnité en espèces. Ce

sont d'ailleurs des hôpitaux qui, pour la plupart, ont introduit la journée de 8 heures et la semaine de 6 jours de travail, et qui estiment que, vu cette réduction des heures de travail, les congés ne sont plus nécessaires. Cette pratique est opposée à celle que défendent l'Association américaine des infirmières et la Ligue nationale, qui, comme l'A.H.A., ont recommandé un congé annuel de 28 jours pour tout l'ensemble du personnel infirmier.

Service de santé.

La tâche immédiate du personnel des hôpitaux étant de contribuer au rétablissement de la santé des malades hospitalisés, il n'est que logique que des dispositions spéciales soient prises pour donner à ce personnel des soins appropriés en cas de maladie. C'est pourquoi certains hôpitaux ont créé des « services de santé à prix réduit ». L'A. H. A. préconise dans ce domaine un programme d'hospitalisation par groupes pour tout le personnel, ainsi qu'une assurance individuelle à la charge de l'hôpital; de plus, le personnel devrait être engagé à contracter une assurance-vieillesse-invalidité et survivants, à laquelle l'hôpital devrait participer. En revanche, l'A.H.A. n'a pas donné son approbation à l'adhésion du

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef: Dr. H. Müller.

Cures de repos